



Arrêté en état d'ivresse en suisse

Par **sarahmalo**, le **20/02/2012 à 11:25**

Bonjour,rrnrnJe me suis fait arrêter en Suisse avec de l'alcool, sur 100 m pour réchauffer mon camion pour dormir. J'ai dû payer 1000 FS pour récupérer ma carte grise et ils m'interdisent de conduire en Suisse.rrnrnJ'ai pu éviter une 2e amende mais vu que ma maison c'est mon camion. rnQu'est-ce que je peux faire ?rrnrnEt est-ce qu'en France mon permis sera toujours valable car il me reste 2 points.rrnrnJ'ai été condamné à 2 ans de prison avec sursis. Est-ce que cette infraction en Suisse est valable en France ?rrnrnJe n'aimerais pas aller en prison juste parce que j'ai eu froid.rrnrnDu coup je ne sais plus si je dois rester en Suisse ou revenir en France.rrnrnMerci de bien vouloir éclairer dans ma situation.

Par **Tisuisse**, le **20/02/2012 à 19:51**

Bonjour,rrnrnLes infractions commises par des français lors de leurs déplacements dans un pays étranger sont soumises à la réglementation de ce pays. Vous êtes interdit de conduite en Suisse donc ne conduisez plus dans ce pays durant toute la période d'interdiction.rrnrnPar contre, la validité de votre permis français n'est pas affectée par les sanctions suisses, vous conservez votre droit de rouler en France et aucun point ne vous sera retiré sur votre permis français.